



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Deuxième Table ronde sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Des parlements dynamiques : stimuler l'auto-développement

Genève, le 29 mars 2018

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE

Contexte

Au cours des dernières décennies, l'assistance offerte aux parlements, ainsi que le nombre de partenaires impliqués dans ces efforts, n'ont cessé de croître. Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements ont été élaborés par un groupe de travail¹ pour renforcer l'efficacité dans ce domaine². Au terme de vastes consultations avec les parlements en 2014, ces Principes ont été officiellement adoptés par la 131^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2014) et 120 parlements et organisations y ont adhéré³.

Une fois les Principes communs énoncés, les parlements et leurs partenaires ont cherché à mieux comprendre comment les appliquer au quotidien. L'organisation d'une série régulière de tables rondes d'experts a donc été proposée afin de mieux appréhender certains aspects et de faciliter l'élaboration d'outils permettant une application plus efficace.

La première Table ronde d'experts s'est tenue le 28 octobre 2016 au siège de l'Union interparlementaire à Genève et portait sur le Principe commun 3, à savoir : *L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables*. Elle a permis de présenter et de répertorier les bonnes pratiques permettant de renforcer la pérennité des projets d'assistance⁴.

La deuxième Table ronde d'experts a eu lieu le 29 mars 2018. Son objectif était d'examiner le principe d'appropriation par les parlements de leur propre développement à un micro-niveau et de renforcer l'application de ce principe en contribuant à l'élaboration du *Guide sur les Principes communs* (le *Guide*). Le *Guide* servira d'outil de référence aux parlements et à leurs partenaires pour aider les parlements à s'impliquer davantage dans leur propre développement et, ainsi, leur permettre de mieux évaluer les offres d'assistance.

Remarques liminaires et présentation de la situation

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a formulé des remarques liminaires. Il a souhaité la bienvenue aux délégués et indiqué que les Principes communs étaient essentiels pour appuyer le mandat des parlements consistant à mieux répondre aux attentes du peuple. Il a souligné l'importance d'élaborer un *guide* pour aider les parlements à appliquer les Principes de façon stricte. Comme cela avait été le cas pour l'élaboration des Principes communs eux-mêmes, il est important d'adopter une approche centrée sur les Membres, assortie d'un vaste processus consultatif, pour garantir que le *guide* soit véritablement adapté aux besoins et à la situation de chaque parlement.

M. John Patterson, conseiller parlementaire, a exposé le déroulement de la journée et rappelé la conclusion de la première Table ronde sur les Principes communs, tenue en 2016, à savoir que les parlements qui bénéficient d'une aide extérieure doivent prendre part à la conduite de leur propre développement pour qu'un changement durable ait lieu. L'objectif de la journée était d'intégrer cette

¹ Comprenant le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le National Democratic Institute (NDI) et l'Union interparlementaire (UIP).

² www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf

³ Adhésions au 21 mars 2018 : www.ipu.org/fr/file/4460/download?token=V7nrNQRO

⁴ Rapport sur la première Table ronde : www.ipu.org/splz-f/common16/report.pdf

conclusion dans l'élaboration d'un *guide* visant à renforcer la capacité des parlements à évaluer les offres d'assistance et à garder la maîtrise de la mise en œuvre des projets/activités proposés.

Les sessions du matin ont porté sur : a) le renforcement de l'institutionnalisation de l'appropriation par les parlements de leur propre développement, de manière à intégrer celui-ci aux activités courantes ; et b) l'examen du rôle des partenaires chargés de l'assistance dans ce processus. L'après-midi a été consacré à des ateliers dans lesquels les participants ont contribué à la forme et au fond de l'avant-projet de *guide*.

Etudes de cas : comment les parlements gèrent leur propre développement

Cette première session, modérée par Mme Lydia Kandetu, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale de Namibie, portait sur les pratiques ayant cours dans les parlements pour institutionnaliser l'appropriation du développement.

M. Amjed Pervez Malik, Secrétaire général du Sénat du Pakistan, a fait part de l'expérience de cette chambre, dont le développement, après avoir été conduit par des acteurs extérieurs, est aujourd'hui



d'avantage pris en main en interne. Cette évolution, qui a entraîné des réformes fondamentales tant dans les mécanismes institutionnels que dans les habitudes comportementales, a donné des résultats concluants en termes de changement durable. Deux facteurs y ont contribué : une nouvelle perspective – d'un soutien externe à un soutien interne – dans le **plan stratégique établi par le Sénat** lui-même,

et un **soutien** accru du plus haut niveau politique du Sénat. M. Malik a résumé les différents organes et mécanismes régissant le développement du Sénat. Il a observé que le renforcement des capacités des parlementaires pour participer à la gestion du développement était directement lié au degré de responsabilité qui leur est attribué : **plus le degré de responsabilité est élevé, plus le développement est important.**

M. Clezy Rore, Secrétaire général du Parlement national des Iles Salomon, a décrit le processus stratégique de son Parlement. Le développement était organisé en un **cycle stratégique annuel**, qui a permis de recenser, de faire évoluer et d'adapter les besoins, tant en interne qu'avec l'aide de partenaires. Le cycle comportait deux phases : le suivi de la réalisation des objectifs annuels au cours de l'année, et la définition d'objectifs annuels révisés pour l'année suivante. Un facteur important de cette réussite était l'**unité de soutien stratégique**. Celle-ci était composée d'employés du secrétariat et reposait sur les plans de travail ministériels annuels axés sur des objectifs et devant être présentés tous les mois au président et au secrétaire général du Parlement. Ces plans ont aussi été soumis à des **examens triennaux** et adaptés le cas échéant. La succession de tâches suivait une certaine logique, aux niveaux stratégique et ministériel, mais également au niveau des évaluations de performances individuelles.

M. Bruno Lencastre, conseiller technique principal du Parlement national du Timor-Leste, a présenté l'approche et le plan stratégique du Parlement pour son développement. Ils étaient fondés sur la reconnaissance d'**instruments de développement internationaux** pertinents, tels que la Déclaration de Paris (2005), les principes de Busan (2011) et les Principes communs en matière d'assistance aux parlements (2014). L'approche et le plan ont également donné lieu à des modifications de la **loi organique** du Parlement, renforçant le cadre réglementaire régissant le

développement. Il s'agissait d'adopter une démarche "favorable aux donateurs" et de faciliter l'octroi de contributions de partenaires à des domaines spécifiques ayant particulièrement besoin de soutien. Une **matrice commune** des résultats attendus a été établie et diffusée aux partenaires, afin qu'ils coordonnent leurs efforts. Des **organes de suivi et d'évaluation** ont été créés. Les partenaires et les donateurs ont été invités aux réunions. Le Parlement a dirigé et pris part à toutes les étapes du développement : conception du projet, recrutement, suivi et évaluation. Cela s'est fait par le biais d'un **comité de pilotage**, composé de personnel politique et administratif et de donateurs, qui s'est réuni régulièrement. En outre, un **comité technique** a été mis sur pied pour assurer un suivi et une prise de décisions plus opérationnels. Un **coordonnateur** a veillé à l'harmonisation des priorités. **Le Parlement a consacré des fonds**, même symboliques, à son développement dans tous les projets.

Les points suivants ont été soulevés dans les exposés et les échanges qui ont suivi :

- Outre le leadership des secrétaires généraux des parlements, il a été souligné qu'un **soutien politique** du plus haut niveau est un critère essentiel de réussite du développement des parlements.
- **L'inclusion politique est indispensable** dans l'élaboration des plans de développement, tant pour recevoir des contributions d'horizons divers que pour renforcer la continuité au cas où la situation politique basculerait entre les élections.
- Il est essentiel de mettre en place des outils pertinents, tels qu'une **stratégie** sur laquelle reposeraient logiquement les processus d'examen, de développement et de modernisation. La stratégie est souvent au cœur même du travail quotidien de l'institution tout entière, y compris des fonctions parlementaires les plus élémentaires. Cela implique donc souvent de diffuser cette stratégie dans un plan institutionnel annuel, des plans ministériels, des descriptifs individuels de fonctions et des processus d'examen et d'établissement de rapports associant les niveaux administratif et politique. Il est important d'organiser des séances de sensibilisation et de formation à ces systèmes.
- Il est indispensable de **mandater officiellement une personne ou un organisme** (comité de pilotage, groupe de travail, unité de coordination, etc.) pour mettre en œuvre le cycle stratégique et le processus de développement. Dans les cas où les parlements possèdent déjà une structure adéquate, il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles.
- La signature de **protocoles d'accord** avec des partenaires extérieurs est l'un des moyens que les parlements ont à leur disposition pour garder la maîtrise de leur développement tout en s'appuyant sur une aide extérieure. Dans certains parlements, d'autres cadres réglementaires (tels que le règlement du secrétariat) ont été élaborés pour combler les lacunes du fonctionnement de l'administration.

Points de vue des partenaires chargés de l'assistance

La deuxième session était consacrée au rôle et aux points de vue des partenaires chargés de l'assistance. Elle était animée par Mme Frieda Arenos, administratrice principale de programme au National Democratic Institute for International Affairs (NDI).

Le premier intervenant, M. Dararith Kim-Yeat, directeur exécutif de l'Institut parlementaire du Cambodge (IPC), a souligné le caractère **indépendant** et **non partisan** de l'organisation. Il a expliqué que celle-ci avait mis en œuvre un programme de formation **adapté** aux besoins du Cambodge, par exemple pour



soutenir l'intégration des parlementaires qui viennent des milieux militaires. L'approche de l'IPC met l'accent sur la confiance, la neutralité, et une vision du développement parlementaire comme **processus à long terme** nécessitant de la patience. Il est donc utile de considérer le renforcement institutionnel comme une démarche permanente plutôt que limitée dans le temps. Il a également prôné la construction d'une mémoire institutionnelle. Une pratique efficace consistant à sélectionner des "**champions**", c'est-à-dire des parlementaires formés pour fournir une assistance et diffuser des informations à l'avenir, a également été évoquée. Enfin, M. Kim-Yeat a souligné l'importance de penser à long terme, rappelant aux participants que l'objectif ultime de l'assistance est de *ne plus avoir besoin de fournir d'assistance*.

M. David Carter, parlementaire de Nouvelle-Zélande, a exposé en détail l'approche du Parlement néo-zélandais en matière de développement, à la fois en tant que bénéficiaire d'assistance et en tant que prestataire d'assistance à d'autres parlements. En tant que bénéficiaire, le Parlement déploie des efforts permanents pour se renforcer lui-même : des **cours d'initiation** destinés aux nouveaux parlementaires sont régulièrement dispensés après les élections, et les **règlements** sont systématiquement mis à jour. En tant que prestataire d'assistance, le Parlement travaille en étroite collaboration avec les parlements régionaux et nationaux, y compris dans le Pacifique Sud. L'assistance est parfois fournie directement aux parlements, qui peuvent l'utiliser seuls ou en partenariat avec d'autres. La Nouvelle-Zélande évalue l'efficacité de son aide par la mesure dans laquelle celle-ci a permis de renforcer la démocratie, d'accélérer le développement humain, d'améliorer la situation économique, et de renforcer les points forts et la transparence dans les pays bénéficiaires. L'objectif n'a jamais été de reproduire à l'identique le modèle néo-zélandais de démocratie mais de fournir une assistance dans un cadre de **respect** des cultures nationales.

Mme Isabel Obadiaru, consultante sur les Objectifs de développement durable (ODD) à l'UIP, a présenté les **outils d'auto-évaluation** de l'UIP. Ceux-ci ont été conçus pour permettre aux parlements de procéder eux-mêmes à l'identification de leurs besoins et à la définition de priorités et de solutions. A l'aide d'un exemple d'auto-évaluation réalisée au Mali, Mme Obadiaru a exposé la chronologie de l'activité et a montré comment l'appropriation nationale était préservée tout au long du processus : tout d'abord, le Parlement a formulé une demande d'assistance, puis un protocole d'accord étayé par ses opinions a été signé, suivi de l'exercice d'auto-évaluation en lui-même, qui a permis au Parlement de définir ses priorités, en partenariat avec des acteurs locaux, tels que le gouvernement et la société civile. Afin de promouvoir l'appropriation nationale, Mme Obadiaru a souligné l'utilité des méthodes de suivi et d'évaluation axées sur les **points de vue des bénéficiaires**. Par exemple, un moyen efficace de mesurer la réussite du processus est d'interroger les participants eux-mêmes pour connaître la mesure dans laquelle les activités ont répondu à leurs attentes. En plus des outils portant sur les ODD, des outils d'auto-évaluation ont été élaborés pour la **sensibilité des parlements au genre**, ainsi que pour leurs **fonctions plus larges de représentation, législative et de contrôle**.

M. Greg Power, directeur de Global Partners Governance, a mis en avant la complexité du développement parlementaire et les motivations variées des différentes parties prenantes (donateurs, etc.). Il a souligné l'importance pour les partenaires externes de pouvoir, dans la mesure du possible, se faire une idée des parlements et des contextes politiques de **l'intérieur**. Il a également insisté sur l'importance de fournir un appui qui aille au-delà du simple changement "institutionnel" au sein des parlements (qui concerne la réglementation), pour se concentrer aussi sur les personnes et appuyer un **changement de**

« **Le développement parlementaire s'inspire des souhaits des bénéficiaires, pas des contributions des prestataires** »

comportement. Par exemple, des changements dans les règlements peuvent créer de nouvelles attributions pour les parlementaires, mais cela est insignifiant si ces attributions ne sont pas effectivement exercées. M. Power a également souligné à quel point il est complexe de mesurer scientifiquement les changements quand une grande part du travail des parlements repose sur des facteurs moins tangibles, comme la culture, les habitudes comportementales ou les interactions informelles. Il a donc contesté l'hypothèse que les changements significatifs puissent toujours être mesurés. Les prestataires et les donateurs doivent être **réalistes** dans leurs attentes : au lieu d'être trop ambitieux, ils devraient viser des **changements modestes mais cruciaux**. Il s'est rangé à l'avis

selon lequel le rôle des partenaires est de permettre aux parlements de se renforcer par eux-mêmes, plutôt que de mettre en œuvre des changements.

Les points suivants ont également été soulevés dans les exposés et les échanges qui ont suivi :

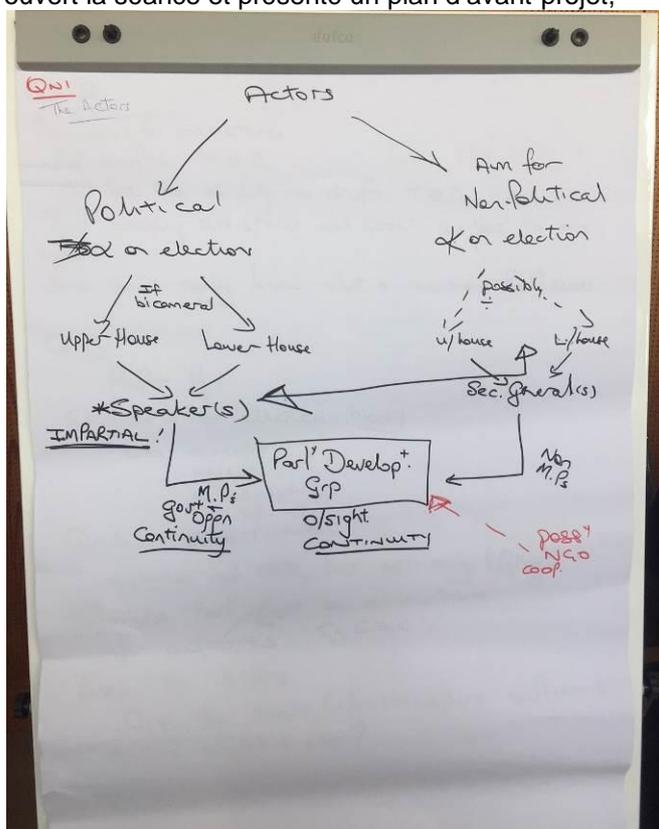
- Le développement parlementaire a peu de chances d'être efficace en l'**absence de respect** entre donateurs, prestataires et parlements bénéficiaires.
- Les formes d'interventions choisies doivent être adaptées au contexte spécifique de chaque parlement. **Il n'existe pas d'approche unique et universelle.**
- Il est important que les donateurs, les partenaires externes et les parlements bénéficiaires aient **un vocabulaire commun**. Les spécificités locales doivent également être prises en compte dans la définition des termes.
- Des techniques telles que **les auto-évaluations, les stratégies, les plans institutionnels** et autres peuvent contribuer à rendre les parlements véritablement autonomes et sont essentielles pour permettre aux prestataires de fournir des points d'entrée et de susciter l'adhésion. Ces documents et les structures de direction qui s'en inspirent constituent une *plate-forme commune de développement* pour tous les acteurs.
- S'il est important de mesurer les résultats obtenus dans les activités d'assistance, il est également essentiel de comprendre que les parlements sont des institutions extrêmement complexes, où des **changements significatifs ne se traduisent pas nécessairement** par de simples indicateurs quantifiables (telles que les réunions tenues, les lois adoptées, etc.).

A propos du **Guide** : groupes de discussion et présentations

La seconde partie de la journée visait à mettre à profit les connaissances des participants pour orienter l'élaboration du *Guide sur les Principes communs* destiné aux parlements. Des groupes de travail ont été constitués. M. John Patterson a ouvert la séance et présenté un plan d'avant-projet, ainsi que les modalités qui en découlent. Des questions facultatives ont été posées aux participants pour les aider à formuler des observations. A l'issue des discussions, les résultats ont été présentés par les rapporteurs de groupe Cette séance était animée par M. Jonathan Lang, chargé de projet à l'UIP. Ce qui suit est un résumé des principales idées exprimées.

Concernant les infrastructures et le processus d'auto-développement :

- Lorsque l'on définit quelles structures parlementaires (organes ou collaborateurs) sont essentielles au développement parlementaire, il est important d'intégrer des acteurs des milieux politique et administratif (Secrétariat). Les deux milieux devraient être associés de façon inclusive.
- Le parlement, souvent par l'intermédiaire de l'organe chargé de régir l'auto-développement, est le mieux placé pour attribuer les rôles en matière de développement et évaluer les points de vue externes permettant de définir les priorités dans ce domaine.



- Le parlement peut revendiquer une appropriation à toutes les étapes du développement, par exemple lors de la demande d'assistance, de l'évaluation des offres d'assistance, de la rédaction de mandats, du recrutement d'experts, et de l'exécution du suivi et de l'évaluation.

« Un soutien aux capacités est nécessaire pour gérer l'auto-développement »

- Il est important d'aider les parlements à renforcer leur capacité de gérer de tels processus, afin de faciliter leur auto-développement en conformité avec les Principes communs. Tel un moteur pour l'auto-développement, l'identification de cette capacité élémentaire et un soutien à son renforcement doivent être des priorités pour les partenaires de développement.
- A cette fin, et pour aider les parlements à évaluer les offres d'assistance, les parlementaires et le personnel pourraient avoir besoin de savoir-faire, notamment dans les domaines suivants :
 - o gestion de données numériques et non numériques ;
 - o recensement des parties prenantes et des donateurs pour déterminer les rôles et identifier les partenaires ;
 - o gestion de projet, suivi et évaluation, et planification stratégique ;
 - o outils de gestion des risques ;
 - o élaboration d'une approche axée sur les résultats ;
 - o renforcement du leadership et des capacités en matière de recherche de consensus ;
 - o critères d'évaluation des offres d'assistance ; et
 - o cadre réglementaire strict en matière de transparence et de responsabilités.

Il serait utile que le *Guide* fournisse soit des exemples de solutions concrètes pour répondre à ces besoins, soit des idées sur la manière dont les parlements pourraient en acquérir. Dans le cas des parlementaires, un moyen pourrait être de dispenser une formation au développement dans les programmes d'introduction, une plate-forme déjà très courante dans les parlements.

Structure et présentation du *Guide*

- Bien que la diversité inhérente aux parlements soit communément admise, ceux-ci présentent plusieurs caractéristiques communes qu'il convient de garder à l'esprit lors de la rédaction du *Guide*. Par exemple, les parlements ont généralement en commun les éléments suivants :
 - o des ressources limitées ;
 - o l'existence de clivages politiques/partisans ;
 - o la volonté des responsables politiques de "garder leur siège" ;
 - o l'équilibre des pouvoirs législatif et exécutif ; et
 - o la gestion des attentes du peuple.
- Il serait utile que le *Guide* répertorie les priorités des donateurs pour aider les parlements à mieux comprendre leurs modalités de fonctionnement.
- Le *Guide* devrait être utile aux parlements, qu'ils soient dotés ou non d'un plan stratégique. Les parlements qui n'en sont pas dotés possèdent néanmoins généralement toujours une "stratégie" sous une forme ou une autre, c'est-à-dire qu'ils tendent vers des objectifs et définissent des priorités au regard d'échéances. Une telle "stratégie" (qu'elle soit écrite ou

non) est importante pour établir le calendrier de développement et pour donner une base à partir de laquelle le soutien extérieur sera évalué au regard des besoins du parlement.

- Le *Guide* doit être accessible, concret et relativement succinct. Il doit aller au-delà des propos abstraits et présenter, de manière abordable et pas trop technique, des bonnes pratiques, des études de cas et des expériences vécues dans le domaine du développement parlementaire. Les participants se sont félicités de l'éventualité que le *Guide* sorte au format numérique.

« Expliquer ne suffit pas, il faut aussi montrer »

Remarques de clôture

Mme Norah Babic, directrice du Programme de coopération technique de l'UIP, a remercié tous les participants pour leurs contributions. Elle a fait un récapitulatif des débats et présenté les étapes suivantes. Dans un avenir proche, l'UIP diffusera un rapport sur la table ronde puis s'attellera à la rédaction du *Guide*. L'UIP demandera aux parlementaires de fournir des exemples pour illustrer le *Guide*, dont une version non définitive sera ensuite transmise aux parlements pour consultation et commentaires. Une fois achevé, le *Guide* constituera un support utile à la fois pour les parlements et les partenaires chargés de l'assistance.

Annexe 1 : principaux points à retenir pour l'élaboration du Guide

L'idée de l'élaboration d'un *guide* a été largement saluée par les participants. Voici quelques-uns des principaux points soulevés à inclure dans le *Guide* :

- ✓ Un glossaire du vocabulaire commun à utiliser par les parlements et les partenaires.
- ✓ La description des organes qui pourraient être chargés de régir l'auto-développement parlementaire et des exemples de leur possible composition (prise en compte des tendances politiques et représentation des niveaux politiques et administratifs des parlements).
- ✓ L'importance d'une stratégie – rédigée dans le cadre d'un plan stratégique ou exprimée de manière moins formelle – comme principal point de référence pour l'auto-développement. Une telle stratégie servirait de base pour la définition d'objectifs, qui pourraient orienter les plans de travail annuels, les descriptifs de poste, et d'autres mécanismes de gestion. Les outils d'auto-évaluation sont un moyen utile d'aider les parlements à définir une telle stratégie et leurs priorités.
- ✓ La relation entre parlements et donateurs doit reposer sur le principe selon lequel un parlement conduit son propre développement. Il serait toutefois utile que le *Guide* apporte un éclairage pour aider les parlements à comprendre le point de vue des donateurs, les pressions qu'ils subissent, leurs modalités de fonctionnement, et les moyens qu'ils emploient pour mesurer le développement (si tant est qu'une telle mesure soit possible).
- ✓ Une fois les besoins recensés, les parlements peuvent revendiquer leur appropriation à toutes les étapes du cycle de projet. Le *Guide* les aidera à jalonner certaines de ces étapes, telles que :
 - l'évaluation des offres d'assistance (éventuellement selon des critères prédéfinis) ;
 - l'élaboration de protocoles d'accord ;
 - l'élaboration de mandats ;
 - la sélection d'experts ;
 - la mise en œuvre de projets ;
 - le suivi et l'évaluation des projets ; et
 - leur intégration à terme dans le travail quotidien du parlement.
- ✓ Pour aider les parlements à s'approprier ce processus, les parlementaires et le personnel administratif pourraient avoir besoin d'outils et de compétences supplémentaires, notamment dans les domaines suivants :
 - critères d'évaluation des offres d'assistance ;
 - gestion de données numériques et non numériques ;
 - recensement des parties prenantes et des donateurs ;
 - gestion de projets axée sur des données factuelles et des résultats ;
 - indicateurs et outils (tels que l'utilisation d'expériences vécues, d'anecdotes) pour aider les parlements à mesurer les résultats ; et
 - cadre réglementaire strict en matière de transparence et de responsabilités.
- ✓ Le *Guide* doit être applicable aux parlements dans toute leur diversité – au Nord comme au Sud.

- ✓ Le *Guide* doit être accessible, succinct, facile à lire et concret. Il doit présenter des bonnes pratiques et des études de cas utilisées dans les parlements à travers le monde et non pas exhorter les parlements à accomplir telle ou telle action.

Annexe 2 : liste des participants

PARLEMENTS

Algérie	M. Mohamed Mani Parlementaire au Conseil de la Nation
Algérie	M. Seddik Chiheb Parlementaire à l'Assemblée populaire nationale
Algérie	M. Mohamed Drissi Dada Secrétaire général au Conseil de la Nation
Algérie	M. Slimani Bachir Secrétaire général à l'Assemblée populaire nationale
Algérie	M. Noureddine Si Bachir Secrétaire de la délégation algérienne auprès de l'UIP
Algérie	Mme Benziada Mounia Administratrice du Conseil de la Nation
Allemagne	M. Jochen Guckes Haut responsable du renforcement parlementaire au Bundestag
Burundi	M. Rénovat Niyonzima Secrétaire général du Sénat
Burundi	M. Marc Rwabahungu Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Chili	Mme Jenny Alvarez Parlementaire à la Chambre des Députés
Chili	M. Iván Flores Parlementaire à la Chambre des Députés
Guinée	M. Jean Edouard Sagno Chef de cabinet à l'Assemblée nationale
Haïti	M. Joel Semerzier Parlementaire à la Chambre des Députés
Haïti	M. Jacquelin Rubes Parlementaire à la Chambre des Députés
Hongrie	M. Krisztián Kovács Chef du département de l'Union européenne à la Direction des relations extérieures de l'Assemblée nationale
Iles Salomon	M. Clezy Rore Secrétaire général du Parlement national
Kenya	M. Jeremiah Nyegenye Secrétaire général du Sénat
Kenya	M. Zakayo Mogere Assistant du secrétaire général du Sénat

Namibie	M. Phillipus Wido Katamelo Parlementaire au Conseil national
Namibie	M. Peter Kazongominja Parlementaire au Conseil national
Namibie	M. Norbert Uuyuni Secrétaire général du Conseil national
Namibie	Mme Juliet Mupurua Secrétaire adjointe du Conseil national
Namibie	Mme Lydia Kandetu Secrétaire de l'Assemblée nationale
Namibie	Mme Elisabeth De Wee Co-secrétaire de l'Assemblée nationale
Nouvelle- Zélande	M. David Carter Parlementaire à la Chambre des Représentants
Pakistan	M. Syed Naveed Qamar Parlementaire à l'Assemblée nationale
Pakistan	M. Amjed Pervez Malik Secrétaire général du Sénat
Royaume-Uni	M. Liam Laurence Smyth Secrétaire général chargé de la législation à la Chambre des Communes
Tanzanie	M. Peter Serukamba Parlementaire
Tchad	M. Bellah Keda Parlementaire à l'Assemblée nationale
Timor-Leste	M. Mateus Belo Secrétaire général
Timor-Leste	M. Bruno de Lencastre Conseiller technique principal
Zimbabwe	M. Kennedy Chokuda Secrétaire général
Zimbabwe	M. Ndamuka Marimo Directeur du bureau du Secrétaire général

ORGANISATIONS

Assemblée parlementaire de la Francophonie	Mme Mireille Eza Directrice du programme Noria
Centre pour le contrôle démocratique des forces	M. Hans Born Directeur adjoint et chef de la division Politiques et recherche

armées (DCAF)

Commission européenne	M. Gonzalo Jorro Martinez Chargé des politiques des Parlements
Expert	M. John Patterson Spécialiste des questions parlementaires
Global Centre for Security Policy (GCSP)	M. Gervais Rufyikiri
Global Partners Governance	M. Greg Power Directeur
Institut parlementaire du Cambodge (IPC)	M. Dararith Kim-Yeat Directeur exécutif de l'Institut parlementaire du Cambodge
International IDEA	Mme Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu Responsable de programme
National Democratic Institute for International Affairs (NDI)	Mme Frieda Arenos Chargée de programme
UIP	M. Martin Chungong Secrétaire général
UIP	Mme Norah Babic Directrice du Programme de coopération technique
UIP	M. Jonathan Lang Chargé de projet pour le Programme de coopération technique
UIP	Mme Isabel Obadiaru Consultante sur les ODD, Programme de développement international